

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le quatorze juin deux mil vingt-quatre.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – M. Bruno POLLEZ – Mme Dominique QUINART – M. Christophe GAQUIERE – Mme Nathalie MASSON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme Isabelle VERGER – Mme France DECLERCK – M. Philippe MAZELIE – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés : . Mme Christiane MEURILLON – Mme Anne-Sophie LIAGRE.

Secrétaire de séance : M. Philippe MAZELIE.

N° 2024-11 - Objet : Voyage des aînés. Fixation d'une participation financière pour les conjoints des aînés âgés de moins de 66 ans. Fixation d'une participation financière pour les conjoints des Conseillers Municipaux et des conjoints des Administrateurs du CCAS.

Rapporteur : M. Thierry BONTE.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le CCAS organise chaque année un voyage pour les Verlinghemmois âgés de 66 ans et plus (au 31 décembre de l'année). Le voyage aura lieu le 2 septembre 2024.

Monsieur le Président propose de renouveler la décision qui consiste à permettre aux conjoints des aînés qui ne remplissent pas les conditions d'âge de participer au voyage moyennant une participation financière qui pourrait être fixée à 72,00 €.

Par ailleurs, Monsieur le Président propose d'inviter les conjoints des membres du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS moyennant une participation de 72,00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **Décide d'inviter au voyage du 2 septembre 2024 les conjoints des aînés âgés de moins de 66 ans au 31 décembre de l'année moyennant une participation financière fixée à 72,00 € et d'inviter les conjoints des membres du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS moyennant une participation de 72,00 €.**

Le secrétaire de séance,
Philippe MAZELIE.



Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Préfecture le 04/07/2024
et la publication le 04/07/2024.
Le Président, Thierry BONTE.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CCAS_2024_11
Objet :	Voyage des aînés. Fixation d'une participation financière pour les conjoints des aînés âgés de moins de 66 ans. Fixation d'une participation financière pour les conjoints des Conseillers Municipaux et des conjoints des Administrateurs du CCAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-265906115-20240627-CCAS_2024_11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_ccas_2024_11.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20240627-CCAS_2024_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	79.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2024 à 09h00min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2024 à 09h00min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2024 à 09h02min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2024 à 09h02min31s	Reçu par le MI le 2024-07-04